

**L'an deux mil quinze, le huit juillet à 18H00**, le conseil Municipal de VOID-VACON, légalement convoqué s'est réuni en session extraordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Sylvie ROCHON, Maire.

Conformément à l'article 2121-18 du CGCT, la séance a été publique.

**Etaient présents** : Madame ROCHON Sylvie, Monsieur GENTER Bernard, Madame BACHE Christine, Monsieur GAUCHER Alain, Madame DEGRIS Monique, Monsieur LHERITIER Jean-Paul, Monsieur ROUX Patrice, Madame DE PRA Catherine, Monsieur LANOIS Vincent, Madame BERTIN Sabine, Madame PAUL Delphine, Madame LANG Emmanuelle, Monsieur HUSSON Anthony (arrivé à 18h20) et Monsieur HONORE Samuel.

**Absents avec pouvoir**:

Madame BOKSEBELD Virginie donne procuration à Monsieur ROUX Patrice  
Madame LIEGEOIS Isabelle donne procuration à Madame BACHE Christine  
Madame PINTAURI Angélique donne procuration à Monsieur HONORE Samuel

**Absents sans pouvoir**: Monsieur GRISVARD Joël, Monsieur HENRY Christophe et Monsieur HUSSON Anthony (arrivé à 18h20)

Formant la majorité des membres en exercice.

Madame BACHE Christine a été élue **secrétaire**.

Le Maire certifie avoir transmis les extraits au contrôle de légalité le 09/07/2015 et affiché le compte-rendu de cette séance le 09/07/2015
--

**Date de convocation** : 6 juillet 2015

**Ordre du jour** :

- Approbation du compte rendu du conseil municipal du 17 juin 2015
- Modalités de la mise à disposition d'un terrain pour le stationnement de gens du voyage
- Affaires diverses

**Délibération n° 15-48 : Validation du caractère d'urgence de convocation du Conseil Municipal**

Madame le Maire rappelle l'article L2121-11 du Code général des Collectivités Territoriales: « Dans les communes de moins de 3500 habitants, la convocation est adressée trois jours francs au moins avant celui de la réunion.

En cas d'urgence, le délai peut être abrégé par le maire, sans pouvoir être toutefois inférieur à un jour franc. Le maire en rend compte dès l'ouverture de la séance au conseil municipal qui se prononce sur l'urgence et peut décider le renvoi de la discussion, pour tout ou partie, à l'ordre du jour d'une séance ultérieure »

En application desdites dispositions, une convocation a été envoyée le 6 juillet 2015 soit 1 jour franc avant la réunion de ce jour 8 juillet 2015.

L'urgence tient à la fixation des modalités pour l'occupation d'un terrain pour le stationnement de gens du voyage

Vu l'exposé de Madame le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à **l'unanimité** des membres présents ou représentés **valide** la procédure d'urgence du Conseil Municipal

Votants : 16
Pour : 16
Contre : 0
Abstention : 0

**Approbation du compte rendu du conseil municipal du 17 juin 2015**

Madame le Maire s'assure que tous les conseillers ont pu prendre connaissance du procès-verbal de la dernière séance qui a été affiché à la Mairie, publié sur le site Internet de la Mairie et envoyé aux conseillers ayant une adresse mail. Celui-ci est adopté à l'unanimité

**Délibération n° 15-49 : Modalités pour l'occupation d'un terrain pour le stationnement de gens du voyage**

Madame le Maire informe les conseillers municipaux que des gens du voyage se sont installés sur la zone du Vé à VOID-VACON depuis dimanche 5 juillet 2015 en fin de matinée. Un entretien a eu lieu avec les représentants de ce groupe en présence du Maire et de deux adjoints où la date du départ a été annoncée au dimanche 12 juillet 2015 à 13 heures.

Après avoir rappelé les différents échanges avec la Préfecture, Madame le Maire informe qu'un protocole d'accord pour l'occupation de ce terrain est indispensable afin de pouvoir leur demander une redevance d'occupation. Elle présente le projet de protocole.

D'autre part, elle demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la mise en œuvre d'une procédure d'expulsion dans le cas où les gens du voyage ne partiraient pas comme convenu le dimanche 12 juillet 2015 à 13 heures.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** des membres présents ou représentés,

- **valide** le protocole pour l'occupation d'un terrain par les gens du voyage qui sera signé par Madame le Maire et par le représentant des gens du voyage
- **décide** qu'une procédure d'expulsion soit engagée dans le cas où les gens du voyage ne partiraient pas comme convenu le dimanche 12 juillet 2015 à 13 heures et donne tous pouvoirs à Madame le Maire pour la mise en place de cette procédure.

Votants : 17
Pour : 17
Contre : 0
Abstention : 0

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h40**

**Délibération n° 15-48** : Validation de l'urgence de la réunion du Conseil Municipal

**Délibération n° 15-49** : Modalités pour l'occupation d'un terrain pour le stationnement de gens du voyage

<u>Membres</u>	<u>Signatures</u>
Sylvie ROCHON	
Bernard GENTER	
Christine BACHE	
Alain GAUCHER	
Virginie BOKSEBELD	<b>Procuration à Patrice ROUX</b>
Monique DEGRIS	
Jean-Paul LHERITIER	
Patrice ROUX	
Joël GRISVARD	<b>Absent</b>
Catherine DE PRA	
Vincent LANOIS	
Christophe HENRY	<b>Absent</b>
Sabine BERTIN	
Delphine PAUL	
Isabelle LIEGEOIS	<b>Procuration à Christine BACHE</b>
Emmanuelle LANG	
Angélique PINTAURI	<b>Procuration à Samuel HONORE</b>
Anthony HUSSON	
Samuel HONORE	